

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures

Membres présents :

Mmes JEHL Nathalie, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette MM CHASTE Bruno, GROLLEMUND René, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : Mme DECK Nathalie

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance : Mr CHASTE Bruno

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (déclarations préalables)
5. Intégration de voiries dans le domaine public
6. Emplois saisonniers
7. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire indique qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : la modification des statuts de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) pour la compétence petite enfance que le conseil de Communauté a arrêté lors de sa séance du 03 avril 2019. L'ensemble des conseillers autorise Mr le Maire à rajouter ce point.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bruno Chaste est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- déménagement de la mairie. Mr le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant participé au déménagement
- récupération de matériels avant les travaux de démolition du préau. Un grand merci aux personnes qui ont donné un coup de main (principalement l'équipe technique du marché de Noël)
- travaux de démolition du préau : ils s'achèveront pour le week-end pascal.
- les dernières vérifications des offres de l'appel d'offres relatif aux travaux de rénovation et d'accessibilité de la mairie et de l'école sont en cours. Les marchés devraient être notifiés début mai.
- des morceaux du préau ont été récupérés pour être intégrés dans le nouveau projet
- réunion de la commission des finances de la CCRM (pas d'augmentation des taxes intercommunales)
- mise en place du nouveau transformateur électrique rue des champs
- inauguration des nouveaux vestiaires du FCG le dimanche 14 avril 2019
- réunion relative à la charte des éco-manifestations
- réunion de préparation de la journée citoyenne
- assemblée générale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Jebnheim & Environs
- assemblée générale des Amis du Ried
- assemblée générale du comité de Jumelage Seyches/Grussenheim
- assemblée générale des Fleurs d'Automne.

Mr le Maire et les adjoints se sont rendus chez la doyenne Mme Simler Marie-Thérèse à l'occasion de son 96^{ème} anniversaire.

4. URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Aucune observation n'est émise au permis de construire déposé par Mr De Magalhaes Joé pour la construction d'une maison d'habitation.

DECLARATIONS PREALABLES

Une suite favorable est émise aux déclarations préalables ci-après :

- Remetter Antoine pour le ravalement des façades avec poutres apparentes
- Roellinger Steven pour la mise en place d'une clôture en bois

- De Almeida Braz Anthony pour la construction d'une dalle en béton pour une terrasse
- Freymuth Antony pour la mise en place d'un vélux
- Dietsch Francis pour la remise en état de l'entrée principale
- Obrecht Alain pour la mise en place d'un portillon et d'un portail

CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune observation n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par Maître Aurélie Herth pour la parcelle sise section 33 n°20 d'une surface de 8 ares 70.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la parcelle section 33 n° 20 d'une surface de 8 ares 70.

5. INTEGRATION DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Il est apparu que certaines rues ne sont pas encore intégrées dans le domaine public de la commune, à savoir notamment la rue du Stade, de Seyches et des champs (sur une distance de 110 mètres environ).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à engager les démarches nécessaires pour le classement de ces voiries dans le domaine public de la commune.

6. EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

DECIDE

Article 1^{er} : À compter du 01/07/2019, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Article 2 : Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

Article 3 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel saisonnier.

Article 3: Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 de la collectivité territoriale.

7. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCRM POUR LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire, expose que les statuts de la Communauté de Communes arrêtés en date du 21 août 2018 stipulent que l'exercice de la compétence « *Petite enfance, enfance et jeunesse* » porte sur :

- *(l) organisation et (le) fonctionnement de la politique petite enfance et enfance ;*
- *(la) création, (l) entretien et (le) fonctionnement des équipements en faveur de la petite enfance et de l'enfance.*

Cette définition de la compétence induit que la collectivité est compétente pour l'ensemble des temps d'accueil (matin avant l'école, pause méridienne, soir après la classe, mercredi et vacances scolaires) et des modes d'accueil (périscolaire, garderie, service de cantine).

Par ailleurs, d'après le principe d'exclusivité, tout transfert de compétence à un EPCI entraîne automatiquement un dessaisissement des communes membres. Une même compétence ne pouvant être exercée par deux collectivités.

Actuellement, en période scolaire, les structures de la Communauté de Communes accueillent les enfants uniquement sur le temps du midi et du soir après la classe. Or, lors des récents échanges avec les familles, la question d'un accueil périscolaire le matin avant l'école s'est régulièrement posée.

Après étude, il apparaît que la mise en place d'un tel service sur l'ensemble du territoire n'est pas pertinente (temps de transport importants pour les enfants, coûts de transports élevés, besoins des familles disparates selon les communes, etc.). De plus, certaines communes ont émis le souhait de pouvoir organiser elles-mêmes ce type d'accueil au sein des écoles ou de locaux communaux.

Aussi, afin de permettre aux communes membres de l'intercommunalité de créer un service d'accueil le matin avant l'école, il est proposé de modifier la définition de la compétence supplémentaire « *Petite enfance, enfance et jeunesse* » comme suit :

- *Gestion, exploitation et animation des structures d'accueil de la petite enfance (multi-accueil et Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s) ;*
- *Gestion et exploitation des structures d'accueil de l'enfance les jours scolaires (uniquement sur les temps du midi et du soir), les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires ;*
- *Création, entretien et fonctionnement des équipements en faveur de la petite enfance et de l'enfance.*

La présente délibération s'inscrit dans la procédure de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu les articles L.5214-16 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Commune tels que modifiés par l'arrêté interpréfectoral du 21 août 2018 ;

Vu la délibération de la communauté de commune en date du 3 avril 2019, proposant la modification des statuts,

Considérant la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire et de proposer aux familles un service d'accueil périscolaire le matin avant l'école ;

Considérant la nécessité de permettre aux communes qui le souhaitent de créer un tel service ;

- ◆ **Approuve la modification de l'article 2 - III / Compétences supplémentaires - A/ Petite enfance, enfance et jeunesse des statuts en conséquence ;**
- ◆ **Arrête** la nouvelle rédaction de la compétence « Petite enfance, enfance et jeunesse » telle que proposée dans le présent rapport à savoir :
 - *Gestion, exploitation et animation des structures d'accueil de la petite enfance (multi-accueil et Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s) ;*
 - *Gestion et exploitation des structures d'accueil de l'enfance les jours scolaires (uniquement sur les temps du midi et du soir), les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires ;*
 - *Création, entretien et fonctionnement des équipements en faveur de la petite enfance et de l'enfance ;*

Adopté à l'unanimité.

8. DIVERS

- **Journée citoyenne** : A ce jour, 72 inscriptions ont été enregistrées. Mme Simler Agnès présente les différents ateliers retenus. Une réunion avec les responsables d'ateliers aura lieu le mardi 23 avril 2019.
- **Zone Egert** : Mr Roth du cabinet Schaller-Roth-Simler de Sélestat a fait parvenir un projet de création d'une Association foncière Urbaine Autorisée relative à la zone IAUa (lieu-dit Egert). Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.
- **Réseau de gaz** : Dans le cadre de la création de la piste cyclable entre Elsenheim et Grussenheim, une réflexion sur la pose d'une gaine pour le réseau de gaz est engagée en collaboration avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- **Plaque Andrée Salomon** : L'inauguration de la plaque en mémoire d'Andrée Salomon (délibération du 26 mars 2019) aura lieu lors de la cérémonie annuelle au cimetière israélite, à savoir le dimanche 15 septembre 2019 à 12 heures.
- **Demande d'occupation du Foyer** : Le club de karaté de Holtzwihr a sollicité la possibilité d'utiliser le Foyer pour les entraînements. Ce point sera discuté lors de la prochaine réunion du comité de gestion.
- **Bluamamarik** : Il se déroulera le mercredi 1^{er} mai 2019 entre 8 heures et 13 heures place de la mairie/de l'Eglise. La préparation du stand aura lieu le mardi 30 avril 2019 à 18 heures.
- **Réunion** : La réunion de la commission du fleurissement est fixée au mardi 7 mai 2019 à 19 heures au Foyer.
- **Journée des élus** : La journée des élus organisée par le SMICTOM se déroulera le 27 avril 2019.
- **Clés du Foyer** : Les clés du Foyer pour les cours de danse et de zumba seront remis aux professeurs de danse respectifs.
- **Clés de l'atelier communal** : Le barillet de la porte d'entrée de l'atelier communal sera changé.
- **75^{ème} anniversaire de la Libération** : Mr Sutter Thomas rappelle sa proposition d'organiser un concert sur le thème guerre&paix dans le cadre du 75^{ème} anniversaire de la Libération en janvier 2020 et éventuellement une conférence sur les combats. Une réunion pour l'organisation de cette manifestation sera programmée fin mai.

La séance est levée à 22 heures 25.

Le Maire, Martin KLIPFEL